

COMITE SYNDICAL

Procès-verbal de la séance du 14 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze juin, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire, au siège du syndicat à Champagne-en-Valromey, sous la présidence de Pauline GODET, Présidente du SIVOM du Valromey.

Nombre de conseillers : En exercice 20 Présents 14
Votants 16

Date de convocation : le 08/06/2023

PRESENTS : Gérard BERTHIER, Annie MEURIAU, Robert SERPOL (Arvière-en-Valromey), Dominique CHARVET, Philippe HAMEL, Daniel SOULIERS (Champagne-en-Valromey), Vanessa BERNE, Jean ROCHE (Haut-Valromey), Pierre BROUSSART (Ruffieu), Marine MEUNIER (Talissieu), André BOLON, Pauline GODET, Jean-François MARTINE, Marie-Françoise MARTINOD (Valromey-sur-Séran).

ABSENTS EXCUSES : David GUILLET (Arvière-en-Valromey), Christophe MICHAILLE (Champagne-en-Valromey) : Pouvoir donné à Pauline GODET, Bernard ANCIAN (Haut-Valromey) : Pouvoir donné à Jean ROCHE, Laetitia CHARPY (Haut-Valromey).

ABSENTS : Nicole BIDET, Zénon NITKOWSKI (Valromey-sur-Séran).

Daniel SOULIERS est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Ordre du Jour :

- 1) Information sur les décisions de la Présidente prises au titre de l'article L.5211-10 du CGCT.
- 2) Délibération demande de subventions création d'un plan d'eau biologique.
- 3) Délibération demande de subventions restauration mur de soutènement de la chartreuse d'Arvières.
- 4) Délibération demande de subventions travaux dans les écoles.
- 5) Délibération validation et financement des actions du PEDT-PM du Valromey (2023/2024).
- 6) Délibération signature avec la MSA de la convention cadre Grandir en Milieu Rural.
- 7) Délibération signature avec la MSA de la convention de financement 2022.
- 8) Délibération recrutement pour accroissement temporaire d'activité.
- 9) Délibération pour le versement d'une subvention à l'observatoire astronomique.
- 10) Point sur la réflexion du groupe de travail « équipements structurants ».
- 11) Information sur l'organisation du Forum des associations.
- 12) Questions diverses.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12/04/2023.

L'assemblée approuve le procès-verbal de la séance du 12/04/2023 à l'unanimité.

2. Information sur les décisions de la Présidente prises au titre de l'article L.5211-10 du CGCT.

Décisions prises au titre de l'article L.5211-10 du CGCT				
Selon délibération du 8/07/2020				
DATE	ENTREPRISE	SERVICE	PRESTATION	MONTANT TTC
10/05/2023	Menuiserie TERRIER	Ecole Talissieu	Changement porte	1 570,80 €
10/05/2023	CHARDEYRON	Ecole élémentaire Hotonnes	Peinture volets	3 279,53 €

3. Délibération demande de subventions pour la création d'un plan d'eau biologique. [Délibération N° 2023/020]

Pauline GODET rappelle à l'assemblée la volonté du SIVOM du Valromey de réaménager le plan d'eau de la Vendrolière dans une démarche environnementale et ainsi offrir un lieu de baignade aux habitants du territoire, développer une

offre touristique innovante, diversifiée et toute saison et allonger la fréquentation touristique. Dans cet objectif, une étude de faisabilité technique et financière été confiée au bureau d'études GREEN CONCEPT, paysagiste – concepteur, qui conçoit depuis 30 ans des plans d'eau de baignade à filtration biologique.

Ce document a permis de :

- établir un diagnostic du site notamment au niveau urbanistique, environnemental, sanitaire, technique et fonctionnel,
- définir les caractéristiques de la baignade et les principes d'aménagement,
- évaluer les dépenses d'investissement et les études nécessaires au montage du projet ainsi que les dépenses de fonctionnement (personnel, entretien, énergie, maintenance...).

À l'issue de cette étude, le coût d'investissement prévisionnel serait le suivant :

- Travaux : terrassement, génie civil, étanchéité, hydraulique, biotope humide, aménagements paysagers, bâtiment, imprévus = 1 413 500 € HT
- Études : géotechniques, relevés topographique et bathymétrique, analyses d'eau, maîtrise d'œuvre, étude environnementale, contrôle technique, permis d'aménager, dossier baignade, plan d'organisation de la surveillance et des secours, mission OPC = 271 600 € HT

Soit un montant total de 1 685 100 € HT.

Pauline GODET indique qu'une réunion avec les différents financeurs potentiels est prévue le 5 juillet prochain afin de valider le plan de financement. Cependant, compte-tenu de la nécessité de déposer les dossiers de demande de subvention rapidement afin, le cas échéant, de lancer les études complémentaires dès l'automne 2023, elle propose de délibérer sur le plan de financement prévisionnel suivant :

- Subvention du Département de l'Ain au titre des investissements structurants : 150 000 €, soit 15% d'une dépense plafonnée à 1 000 000 € HT ;
- Subvention de la Région AURA au titre du dispositif région montagne été hiver (50% maximum) : 598 210 €, soit 35,5% d'une dépense de 1 685 100 € HT ;
- Subvention de l'État au titre du FNADT Massif du Jura : 598 210 €, soit 35.5% d'une dépense de 1 685 100 € HT ;
- Emprunt du SIVOM du Valromey : 338 680 €, soit 20 % du coût total des travaux HT.

Le Comité Syndical par 1 abstention (Marie-Françoise MARTINOD) et 15 voix pour, accepte (sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées) d'engager les études et travaux nécessaires pour la réalisation d'un plan d'eau biologique, approuve le plan de financement proposé ci-avant et charge la Présidente de déposer les dossiers de demande de subventions.

Curage du plan d'eau de la Vendrolière. [Délibération N° 2023/027]

Pauline GODET expose à l'assemblée que dans le cadre de sa compétence GEMAPI, la communauté de communes Bugey-Sud a engagé des travaux de réhabilitation environnementale au lac de Virieu-le-Grand. Aménagée pour le tourisme dans les années 1970, la zone humide d'accompagnement du lac a été supprimée sur une partie du pourtour du lac, laissant aujourd'hui place à des fonds « stériles » dénués de végétation.

Les travaux envisagés consistent à recréer une zone végétalisée sur une partie du site par l'apport de sédiments lacustres issus d'autres sites, notamment le plan d'eau de la Vendrolière et ainsi :

- Recréer une zone favorable à la diversité biologique,
- Favoriser le phénomène d'autoépuration des eaux,
- Valoriser le paysage du site,
- Développer à l'avenir des actions de sensibilisation à l'environnement.

Pauline GODET précise que le volume total de sédiment prélevé est estimé à 2000/2500 m³ et que d'un point de vue technique, il n'y a pas de contrainte particulière à mener un curage du plan d'eau en 2023 pour des travaux éventuels qui auront lieu en 2025/2026. Elle ajoute que le bassin sera entièrement vidé, sauf une partie qui pourra être gardée en eau pour jouer le rôle de vivier pour le stockage des poissons présents. Le chantier sera réalisé à l'automne 2023.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité accepte que la CC Bugey Sud effectue un curage du plan d'eau de la Vendrolière pour participer à la réhabilitation environnementale du lac de Virieu le Grand.

4. Délibération demande de subventions restauration mur de soutènement de la chartreuse d'Arvières. [Délibération N° 2023/021]

Pauline GODET rappelle que dans le cadre du litige l'opposant à l'architecte des monuments historiques et à l'entreprise lors des travaux du mur en 2005/2006, le SIVOM a touché une indemnité de 377 769 € afin de le remettre en état. Par délibération en date du 08/12/2021, le Comité Syndical a accepté de confier à Ricardo GIORDANO, architecte en chef des Monuments Historiques, la réalisation d'un diagnostic préalable à la restauration du mur de soutènement du jardin de l'ancienne chartreuse d'Arvières.

Cette étude a permis d'effectuer le recollement de données relatives aux campagnes antérieures de travaux, l'analyse des ouvrages en place par un état sanitaire visuel et la vérification de la stabilité de l'ouvrage, une proposition d'intervention adaptée au site et à l'ouvrage, une estimation financière et une proposition de planning d'intervention.

Pour la cohérence historique du site et la sécurisation des abords du chalet, l'architecte en chef des Monuments Historiques préconise de poursuivre les travaux de remontage du mur de soutènement avec la restauration et le remontage des portions situées les plus au nord.

Compte-tenu des conditions climatiques du site qui limitent les délais d'intervention à une période comprise entre avril et octobre, l'opération serait réalisée en 2 tranches de travaux :

- Tranche 1 : portion sud du mur et environ 10 mètres de la portion ouest du mur (2025).
- Tranche 2 : environ 40 mètres de la portion ouest du mur (2026).

Le coût d'investissement prévisionnel serait le suivant :

- Tranche 1 (installations de chantier, échafaudages, maçonnerie, études, honoraires) : 365 688,53 € TTC.
- Tranche 2 (installations de chantier, échafaudages, maçonnerie, études, honoraires) : 448 017,13 € TTC.

Afin de financer cette opération, Pauline GODET propose de délibérer sur le plan de financement prévisionnel qui suit, étant précisé que c'est le montant TTC qui sera retenu puisque le SIVOM du Valromey ne récupère pas la TVA sur ces dépenses. Elle ajoute que les dossiers de demande de subvention déposés en 2023 concernent la tranche 1 des travaux (une autre demande sera déposée en 2024 pour la tranche 2) :

Tranche 1 :

- Subvention du Département de l'Ain au titre du patrimoine historique bâti (immeubles classés) : taux de 15% avec un plafond de subvention fixé à 50 000 € TTC par exercice, soit 50 000 € ;
- Subvention de la Région AURA au titre du dispositif « Plan de préservation et de mise en valeur du patrimoine » : taux de 30% maximum avec un plafond de subvention maximum de 120 000 € par exercice budgétaire et par opération, soit 109 706 € ;
- Subvention de l'État au titre des Monuments Historiques : taux de 35%, soit 127 991 € ;
- Fonds propres du SIVOM du Valromey : 77 991,53 €, soit 21 % du coût total des travaux TTC.

Tranche 2 :

- Subvention du Département de l'Ain au titre du patrimoine historique bâti (immeubles classés) : taux de 15% avec un plafond de subvention fixé à 50 000 € TTC par exercice, soit 50 000 € ;
- Subvention de la Région AURA au titre du dispositif « Plan de préservation et de mise en valeur du patrimoine » : taux de 30% maximum avec un plafond de subvention maximum de 120 000 € par exercice budgétaire et par opération, soit 120 000 € ;
- Subvention de l'État au titre des Monuments Historiques : taux de 35,5%, soit 156 806 € ;
- Fonds propres du SIVOM du Valromey : 121 211,14 €, soit 27 % du coût total des travaux TTC.

Interventions :

Philippe HAMEL s'interroge sur l'obligation qu'a le SIVOM de réaliser ces travaux et dans quelles limites financières. André BOLON rappelle qu'au début du projet, 2 documents avaient été signés entre l'ONF et la CCV : un protocole d'accord et un bail à construction. La maîtrise d'ouvrage par la CCV permettant de solliciter des subventions publiques. Pauline GODET propose de solliciter une expertise juridique sur cette question auprès de l'ADIA.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et par 2 abstentions (Marine MEUNIER, Philippe HAMEL), 1 voix contre (Dominique CHARVET) et 13 voix pour, accepte (sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées) d'engager les études et travaux nécessaires pour la restauration du mur de soutènement du jardin de l'ancienne chartreuse d'Arvières et décide de déposer les dossiers de demande de subvention pour le financement de la tranche 1.

5. Délibération demande de subventions travaux dans les écoles. [Délibération N° 2023/022]

Afin de participer à la lutte contre le changement climatique et de diminuer les charges liées à la consommation électrique, Pauline GODET expose à l'assemblée l'intérêt de réduire la consommation énergétique des bâtiments en remplaçant l'éclairage traditionnel, obsolète et inadapté, par de nouvelles technologies plus performantes et économes en énergie et également en remplaçant un système de ventilation.

Elle propose de réaliser une 1^{ère} tranche de travaux dans les bâtiments scolaires dont le SIVOM du Valromey assure la gestion et l'entretien. Elle présente les devis correspondants :

Remplacement de l'éclairage actuel par un éclairage LED :

- École de Brénaz : Entreprise SGE (1 778,80 € HT)
- Écoles maternelle et primaire d'Hotonnes : Entreprise MORGNIEU (10 204,50 € HT)
- École de Talissieu : Entreprise ATELEC (1 339,85 € HT)
- École de Virieu le Petit : Entreprise VALELEC (1 935,00 € HT)

Remplacement de la VMC :

- École maternelle de Champagne en Valromey : Entreprise ATME DESCHAMPS (2 658,47 € HT)

Soit un montant total de travaux de 17 916,62 € HT.

Afin de mettre en œuvre ce programme, Pauline GODET propose de déposer une demande d'aide financière auprès du Département de l'Ain au titre de la transition écologique et de l'État au titre de la DSIL - rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergie renouvelables. Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

- Subvention du Département de l'Ain au titre de la transition écologique : 3 583 €, soit 20% d'une dépense de 17 916,62 € HT ;
- Subvention de l'État au titre de la DSIL : 7 166 €, soit 40% d'une dépense de 17 916,62 € HT ;
- Fonds propres du SIVOM du Valromey : 7 167,62 €, soit 40 % du coût total des travaux HT.

Interventions :

Pierre BROUSSART demande quelle sera la durée du retour sur investissement. Pauline GODET répond que l'on ne dispose pas des éléments pour effectuer ce calcul et que compte-tenu de l'augmentation du coût de l'énergie, il est difficile à estimer.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré et à l'unanimité valide le montant prévisionnel des travaux à la somme de 17 916,62 € HT et sollicite les subventions précitées.

6. Délibération validation et financement des actions du PEDT-PM du Valromey (2023/2024). [Délibération N° 2023/023]

Pauline GODET présente à l'assemblée les projets déposés par les écoles et les associations sous forme de fiches actions pour l'année scolaire 2023/2024. Elle précise que le comité financier composé des membres de la commission sociale et des représentants de la CAF de l'Ain et de la MSA a pris connaissance de ces projets et a validé les subventions telles que présentées ci-dessous (certaines actions bénéficient du dispositif GRANDIR EN MILIEU RURAL mis en œuvre par la MSA sur le territoire du Valromey, diminuant d'autant la participation du SIVOM). Le comité financier propose de ne pas retenir l'action « Capsules éducatives et artistiques » proposé par Val'Muse au motif qu'il y a déjà beaucoup d'actions autour de la musique et que la demande de financement est trop importante du fait que la MSA ne finance pas cette action sur le temps scolaire.

INTITULE DE L'ACTION	PORTEUR DE L'ACTION	SUBVENTION MSA	SUBVENTION SIVOM
Journées ados	Ain'terlude-en-Bugey	625.00 €	175.00 €
Transformation alimentaire	Ain'terlude-en-Bugey		600.00 €
De la terre à l'assiette	ALFA 3A	1 064.25 €	
Capsules éducatives et artistiques	Val'Muse		4 000.00 €
Propositions artistiques jeunes enfants	Val'Muse	1 785.00 €	4 315.00 €
Stage de musique et théâtre	Val'Muse	1 664.00 €	2 512.00 €
Pesanteur et impesanteur	Observatoire astronomique	412.50 €	607.50 €
Street Art	Écoles Brénaz et Virieu le Petit		1 753.00 €
Projet d'histoire	École Virieu le Petit		746.00 €
Jouer ensemble	École mat Champagne		170.00 €
Alimentation et développement durable	École mat Champagne	500.00 €	800.00 €
Pratique du chant chorale	École primaire Champagne		600.00 €
Atelier jeu théâtral	École primaire Champagne		830.00 €
L'école à ciel ouvert	École primaire Champagne		800.00 €
Découvrir le maraîchage	École de Haut Valromey	425.00 €	875.00 €
Le patrimoine du Bugey	École de Haut Valromey		300.00 €
Un berger dans mon école	École de Haut Valromey		400.00 €

Visite de la Fruitière du Valromey	École de Haut Valromey		500.00 €
Sensibilisation au compostage	École de Talissieu		135.00 €
Initiation à la pratique instrumentale	École de Talissieu		870.00 €
1944-2024 : l'esprit de résistance	École Montessori		600.00 €
Tea time au musée	École Montessori	250.00 €	350.00 €
Y a-t-il une vie extraterrestre ?	École Montessori		600.00 €
Jeux coopératifs	École Montessori		30.00 €
TOTAL		6 725.75 €	22 568.50 €

Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide les actions telles que présentées ci-avant à l'exception de l'action « Capsules éducatives et artistiques » ce qui porte la participation du SIVOM à 18 568,50 €, accepte de financer ces actions sous réserve d'une réalisation effective et de la présentation d'une fiche bilan, précise que la participation de l'ensemble des financeurs sera limitée à 80% du coût du projet et qu'elle sera proratisée selon le montant réellement dépensé sans pouvoir être supérieure au montant voté et demande que les enseignants donnent leur accord avant toute validation d'une action pendant le temps scolaire.

7. Délibération signature avec la MSA de la convention cadre Grandir en Milieu Rural. [Délibération N° 2023/024]

Pauline GODET expose à l'assemblée que dans le cadre de l'évolution des dispositifs contractuels et des fonds liés à l'enfance-jeunesse de la branche famille, la MSA a travaillé sur une nouvelle offre territoriale Enfance Jeunesse pour la période 2021-2025 à laquelle le SIVOM du Valromey est éligible.

Cette offre Grandir en Milieu Rural - GMR a pour objectif de répondre aux besoins prioritaires des familles agricoles et rurales dans le champ de l'Enfance-Jeunesse, par le biais d'un dispositif de contractualisation dédié. Ce dispositif est centré sur les besoins prioritaires de l'enfance jeunesse dans les territoires ruraux et/ou fragiles, dans les champs de l'accueil de la petite enfance, des loisirs et vacances, de la parentalité, du numérique et de la mobilité.

Les caisses MSA déploient cette offre via un dispositif de contractualisation propre avec les territoires pour contribuer au développement et à l'amélioration de leur offre enfance-jeunesse.

GMR propose un soutien financier sur deux niveaux d'intervention et se compose donc de deux volets :

- Un volet « pilotage », afin de contribuer à la définition stratégique des orientations GMR à l'échelle du territoire cible et d'apporter un appui méthodologique à leur mise en œuvre ou coordination.
- Un volet opérationnel, permettant d'apporter un soutien financier et technique à la mise en œuvre d'actions et projets qui concourent à répondre aux besoins identifiés comme prioritaires, sur une ou plusieurs thématiques de GMR.

Ainsi, pour le Valromey, la MSA soutiendra un volet « pilotage » pour :

- En 2022, accompagner la réalisation d'un diagnostic et la définition d'un projet éducatif de territoire à hauteur de 551,25 € ;
- Entre 2023 et 2025, soutenir la fonction de coordination pour impulser, animer, suivre et évaluer la démarche de projet éducatif de territoire à hauteur de 3 080 € en 2023, 3 120 € en 2024 et 3 140 € en 2025.

Et un volet « opérationnel » pour soutenir la mise en œuvre d'un appel à projets annuel co-financé par le SIVOM.

De son côté, le SIVOM du Valromey s'engage à piloter la démarche soutenue au titre du dispositif GMR, à organiser les instances de gouvernance locale et à mobiliser les ressources nécessaires à sa mise en œuvre (convention avec Ain'terlude-en-Bugey).

Pauline GODET propose à l'assemblée de valider ce partenariat par la signature d'une convention territoriale cadre qui couvre la période du 01/01/2022 au 31/12/2025.

Le Comité Syndical à l'unanimité approuve la mise en œuvre, sur le territoire du SIVOM du Valromey, du dispositif Grandir en Milieu Rural proposé par la MSA sur la période 2022-2025 tel qu'exposé ci-avant et autorise la Présidente à signer la convention territoriale cadre correspondante.

8. Délibération signature avec la MSA de la convention de financement 2022. [Délibération N° 2023/025]

Pauline GODET expose à l'assemblée que depuis plusieurs années, la MSA contribue au financement des actions et services en direction de l'enfance et de la jeunesse en étant cosignataire des différents contrats développés par la CAF : CEJ, CTG... L'évolution de ces dispositifs a amené le régime agricole à repenser ses modalités d'accompagnement des politiques enfance - jeunesse des territoires ruraux.

Une nouvelle offre territoriale "Grandir en Milieu Rural" a été élaborée avec l'ambition de répondre aux besoins prioritaires de l'Enfance-Jeunesse dans les territoires ruraux et/ou fragiles : l'accueil du jeune enfant, les loisirs/vacances, la parentalité, le numérique et la mobilité et de soutenir l'action innovante des territoires.

Au titre de l'exercice 2022, deux axes d'intervention ont été retenus pour le territoire du SIVOM du Valromey :

- Le soutien à la parentalité,
- Le développement de l'offre éducative,

La MSA a décidé d'allouer une enveloppe globale de 7 422,50 € afin de co-financer les actions soutenues par le SIVOM du Valromey dans le cadre du PEDT-PM 2022/2023.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve la signature d'une convention de financement avec la MSA pour l'année 2022 et autorise la Présidente à signer la convention correspondante.

9. Délibération recrutement pour accroissement temporaire d'activité.

Pauline GODET expose que suite à un arrêt maladie et à un départ à la retraite prochain de la responsable de la médiathèque, il avait été envisagé un recrutement pour accroissement temporaire d'activité. Cependant, après réflexion et échanges, il est envisagé d'attendre le retour de la bibliothécaire pour envisager les conditions de son remplacement et dans l'attente, si besoin, modifier les horaires d'ouverture de la médiathèque.

10. Délibération pour le versement d'une subvention à l'observatoire astronomique. [Délibération N° 2023/026]

Pauline GODET fait part à l'assemblée des projets d'investissement de l'association Observatoire Astronomie Nature du Valromey :

- Achat d'un véhicule permettant le déplacement de l'animateur et le transport du matériel sur divers sites (écoles, centres de vacances...). Le montant de la dépense est de 2 000 €.
- Achat de 5 casques virtuels pour développer l'offre d'animations à destination des enfants et des jeunes sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, proposer des stages d'initiation à l'astronomie via le numérique et créer un nouvel atelier afin de mieux comprendre la pesanteur et l'impesanteur en « réalité virtuelle ». Le montant de la dépense est de 2 250 €.

Les dépenses d'investissement ne pouvant pas bénéficier d'une aide dans le cadre du PEDT-PM, l'association a donc déposé des dossiers au titre du dispositif Grandir en Milieu Rural et pourrait bénéficier de la MSA d'une subvention de 500 € pour le premier projet et de 562,50 € pour le second. Elle sollicite également le SIVOM du Valromey à hauteur respectivement de 500 € et de 1 000 €.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, accepte d'accorder à l'association Observatoire Astronomie Nature Valromey une subvention exceptionnelle de 500 € pour participer à l'achat d'un véhicule et de 1 000 € pour participer à l'achat des casques virtuels sous réserve d'obtenir des renseignements sur les conditions d'utilisation et de mutualisation de ces derniers équipements.

11. Point sur la réflexion du groupe de travail « équipements structurants ».

Pauline GODET rappelle que la prochaine réunion du groupe de travail « équipements structurants » est prévue le 27/06 prochain :

- Terrains de tennis : examen des devis et étude des informations complémentaires.
- Stade de football : un 1^{er} contact avec la Préfecture de l'Ain a permis de valider l'obligation pour le SIVOM de prendre la compétence pour pouvoir intervenir dans ce domaine. Dans le cas contraire, ce serait aux communes de conventionner individuellement avec la commune de Champagne.
- Piscine : la commune de Champagne a adressé un courrier à la CCBS. Une visite de M. VERGAIN est prévue prochainement.

Le groupe de travail « enfance, jeunesse, bien vivre » et la commission « Action sociale, politique enfance-jeunesse, association Ain'terlude-en-Bugey » se réuniront le 28/06 pour une réflexion sur le portage de repas auprès des séniors, en présence de La Poste.

Pierre BROUSSART s'interroge sur l'avancement du projet d'une garderie à Champagne. Daniel SOULIERS explique que le directeur de l'EHPAD doit monter un dossier pour l'accueil de 30 à 40 enfants avec une priorité pour le personnel de l'EHPAD (en horaires décalés). Annie MEURIAU ajoute que l'ARS souhaite développer des structures de ce type pour développer le lien intergénérationnel. Pauline GODET pense qu'il est important de faire remonter les besoins du

territoire dans ce domaine et de transmettre à l'EHPAD les différents diagnostics qui ont pu être réalisés localement (ALFA3A, Ain'terlude-en-Bugey, CCBS).

À la question de Pauline GODET sur la mise en place d'un accueil de jour à Champagne pour les personnes âgées en perte d'autonomie ou atteintes de la maladie d'Alzheimer, Daniel SOULIERS indique qu'actuellement, il n'y a plus de transport pour se rendre à l'accueil de jour de Belley et que la création de ce service nécessiterait la présence d'un médecin coordonnateur.

12. Information sur l'organisation du Forum des associations.

Lors de la réunion préparatoire du 05/06 dernier, en présence de plusieurs associations, il a été convenu de :

- Organiser la 13^{ème} édition du Forum le 9/09 de 10h à 16h à la maison de pays du Valromey,
- Ne pas mettre en place de partenariat avec la commune d'Artemare (qui organise son 2^{ème} Forum le 02/09, sur le site du gymnase),
- Ne pas organiser de marché de petits producteurs,
- Ouvrir la manifestation à des associations extérieures, limité à 1 ou 2 invités, introduites par des associations valromeysannes,
- Accueillir les nouveaux habitants du Valromey par un pot de bienvenue et la tenue de stands.

13. Questions diverses.

- Plan d'eau de la Vendrolière :

Jean ROCHE indique que des pêcheurs stationnent leur véhicule sur la digue du plan d'eau. En tant qu'officier de police judiciaire, le maire de Haut Valromey est invité à prendre un arrêté pour réglementer le stationnement sur le site.

- Réunions : Robert SERPOL informe de la tenue de 2 réunions à Virieu-le-Petit : le 21/07, conseil d'administration de l'Association des Maires Ruraux et 21/07, comité directeur de l'ANEM.

- Commémoration : Pauline GODET rappelle que le jeudi 15 juin, à 17h30, aura lieu un dépôt de gerbe au pied de la stèle érigée en mémoire de l'incendie du village de Saint-Maurice, perpétré par l'armée d'occupation allemande et qu'à 18h, une stèle sera inaugurée au lieu-dit le Puy des Barres, au Col de la Lèbe, en mémoire de Charles DUGONE et de son fils Fernand, exécutés par l'armée d'occupation allemande, dans le cadre de l'opération de représailles conduite contre le maquis du Valromey. À l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi à la salle de Charancin.

La séance est levée à 20h30

La Présidente
GODET Pauline



Le secrétaire de séance
SOULIERS Daniel

